

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-six Novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 19 Novembre 2015.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – **PRESENTS** : 27 – **REPRESENTES** : 2.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge, Mmes POYER Audrey et SCHLADT Rita.

EXCUSES : Mme ORDRONNEAU Séverine (*pouvoir à Mme COOREVITS Catherine*) et M. RICARDEAU James (*pouvoir à Mme LE BORGNE Véronique*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme SCHLADT Rita et M. PLUMELET Jean-Luc.

OBJET :	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets : exercice 2014.
----------------	--

N° 2015 / 11 / 08

Conformément à la loi n°95-101 du 2 Février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement mettant l'accent sur la transparence et l'information des usagers et au décret n°2000-404 du 11 Mai 2000, il est proposé un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes de la Région de Blain pour l'année 2014.

Ce rapport contribue à mieux connaître et faire connaître les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles ce service est géré.

Ce rapport a été présenté et approuvé en Conseil Communautaire le 23 Septembre 2015.

Il doit être présenté, devant l'assemblée délibérante de chaque Conseil Municipal.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le rapport annuel pour l'exercice 2014

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

Le Conseil municipal,

PREND ACTE de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de collecte et de traitement des déchets pour l'exercice 2014.

Vote : Unanimité.

Accusé de réception en préfecture 044-214400152-20151126-CM-2015-11-08- DE Date de télétransmission : 27/11/2015 Date de réception préfecture : 27/11/2015
--

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 27 Novembre 2015.

